



Fédération Wallonne de l'Agriculture Assurance paramétrique Couverture excès de précipitations

L'offre

La Fédération Wallonne de l'Agriculture propose de vous faire bénéficier d'une couverture paramétrique vous protégeant des pertes financières survenues à la suite d'un excès de précipitations sur vos cultures de pommes de terre. La période de couverture s'étend du 1^{er} octobre au 15 novembre 2019.

L'assurance paramétrique vous permet de recevoir une indemnisation si la quantité de pluie relevée sur la période par une station météorologique dépasse un seuil de déclenchement prédéfini.

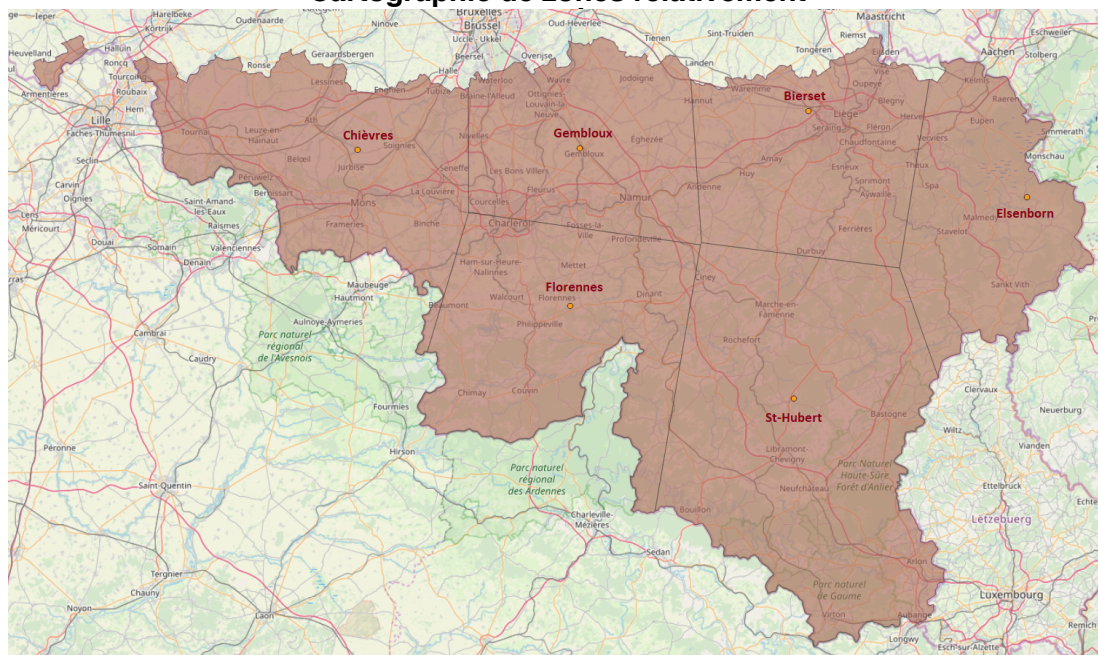
Le relevé pluviométrique est le seul et unique déclencheur de vos garanties : il n'y a pas d'expertise, les conditions contractuelles sont transparentes et l'indemnisation vous est transmise peu après la fin de la période de couverture.

Station de référence et seuil de déclenchement

Selon la localisation de votre exploitation, vous pouvez choisir votre station météorologique de référence parmi celles proposées au verso. Les données pluviométriques utilisées sont fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.

Pour chaque station est défini un seuil de déclenchement des garanties, exprimé en mm cumulés de pluie sur la période de couverture. Le seuil de déclenchement est choisi en prenant en compte l'exposition au risque de fortes précipitations de chaque région.

Cartographie de zones relativement



AXA Climate : qui sommes-nous ? Quels sont les avantages de l'assurance paramétrique ?

Créé en 2014, AXA Climate est un **centre d'expertise** du groupe AXA spécialisé dans l'étude des **risques climatiques**. Nous structurons des couvertures d'**assurance paramétrique** basées sur des indices météorologiques (température, pluviométrie, vitesse du vent...).

L'indice choisi est corrélé aux pertes et dommages du client afin de bâtir une solution adaptée.

Cet indice est le seul et unique déclencheur des garanties de la couverture : il n'y a donc plus d'expertise sinistre et l'indemnisation est reversée à la fin de la période de couverture dans un délai court.

Les données météorologiques que nous utilisons sont issues d'organismes indépendants et certifiés, notamment les instituts météorologiques nationaux et gouvernementaux. La technologie est au centre de l'expertise d'AXA Climate.

Pour plus d'informations : www.climate.axa

La Couverture excès de précipitations a été souscrite par la FWA pour le compte de ses adhérents auprès d'AXA Corporate Solutions Assurance : Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances, au capital de 190 069 080 €, dont le siège social est situé au 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 399 227 354

Produit conçu par AXA Climate, nom commercial sous lequel agit AXA Global Broker, société par action simplifiée sous droit français, dont le siège social est situé au 61 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris, France, enregistrée au Tribunal de Commerce de PARIS sous le numéro 493 363 378.



Fédération Wallonne de l'Agriculture

Assurance paramétrique

Couverture excès de précipitations

Définitions

Station météorologique de référence : station dont le relevé sera le déclencheur des garanties

Seuil de déclenchement : seuil à partir duquel les garanties sont déclenchées

Indemnisation : montant par hectare pour chaque mm cumulé au-dessus du seuil de déclenchement

Seuil de sortie : seuil à partir duquel l'indemnisation n'augmente plus

Limite d'indemnisation : montant d'indemnisation maximal par hectare



Station météorologique de Gembloux

Structure d'indemnisation

Franchise	Aucune
Seuil de déclenchement	250 mm
Indemnisation / ha	50 €/mm au-dessus du seuil de déclenchement
Seuil de sortie	350 mm
Limite d'indemnisation / ha	5 000 €
Prime HT* / ha	277,78 €



Station météorologique de Chièvres

Structure d'indemnisation

Franchise	Aucune
Seuil de déclenchement	170 mm
Indemnisation / ha	50 €/mm au-dessus du seuil de déclenchement
Seuil de sortie	270 mm
Limite d'indemnisation / ha	5 000 €
Prime HT* / ha	277,78 €



Station météorologique de Florennes

Structure d'indemnisation

Franchise	Aucune
Seuil de déclenchement	170 mm
Indemnisation / ha	50 €/mm au-dessus du seuil de déclenchement
Seuil de sortie	270 mm
Limite d'indemnisation / ha	5 000 €
Prime HT* / ha	277,78 €



Station météorologique de Elsenborn

Structure d'indemnisation

Franchise	Aucune
Seuil de déclenchement	260 mm
Indemnisation / ha	50 €/mm au-dessus du seuil de déclenchement
Seuil de sortie	360 mm
Limite d'indemnisation / ha	5 000 €
Prime HT* / ha	277,78 €



Station météorologique de Bierset

Structure d'indemnisation

Franchise	Aucune
Seuil de déclenchement	170 mm
Indemnisation / ha	50 €/mm au-dessus du seuil de déclenchement
Seuil de sortie	270 mm
Limite d'indemnisation / ha	5 000 €
Prime HT* / ha	277,78 €



Station météorologique de St-Hubert

Structure d'indemnisation

Franchise	Aucune
Seuil de déclenchement	220 mm
Indemnisation / ha	50 €/mm au-dessus du seuil de déclenchement
Seuil de sortie	320 mm
Limite d'indemnisation / ha	5 000 €
Prime HT* / ha	277,78 €

* Taxe : 9,25%

La Couverture excès de précipitations a été souscrite par la FWA pour le compte de ses adhérents auprès d'AXA Corporate Solutions Assurance : Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances, au capital de 190 069 080 €, dont le siège social est situé au 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 399 227 354

Produit conçu par AXA Climate, nom commercial sous lequel agit AXA Global Broker : AXA Global Broker, société par action simplifiée sous droit français, dont le siège social est situé au 61 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris, France, enregistrée au Tribunal de Commerce de PARIS sous le numéro 493 363 378.